2 5 DEC. 2020

Règlement d'attribution du titre honorifique de « Professeur Emérite de l'UMI »

Introduction

L'éméritat est un titre honorifique accordé à certains enseignants chercheurs admis à faire valoir leurs droits à la retraite. L'objectif de l'éméritat est de permettre à ces enseignants chercheurs de continuer à développer un travail de recherche au sein de l'établissement, ce statut leurs permet de continuer à contribuer aux missions de la recherche de l'établissement à savoir :

- Participer à L'accroissement des connaissances scientifiques ;
- Participer à La valorisation des résultats scientifiques ;
- Participer au partage de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- Continuer à diriger les thèses commencées jusqu'à ce qu'elles soient soutenues.

Le titre honorifique de « Professeur Emérite de l'UMI » est institué par l'Université Moulay Ismail pour honorer les enseignants chercheurs bénéficiant de la retraite en reconnaissance des services rendus et de services exceptionnels. Ce titre vise à encourager à perpétuer son investissement dans le développement de la connaissance et de la recherche, particulièrement lorsque leurs qualités d'enseignants chercheurs et leurs expertises avérées leurs permettent d'apporter une contribution jugée précieuse et marquante pour le rayonnement et la renommée de leurs université.

Article 1. Personnels concernés :

Le titre de professeur émérite est décerné à l'enseignant chercheur exerçant à l'UMI, admis à la retraite et habilité à diriger des travaux de recherche, est reconnu et admiré par ses pairs pour sa contribution exceptionnelle à la recherche, à l'enseignement, au développement et au rayonnement de l'Université.

La proposition à l'éméritat doit être justifiée par l'encadrement de thèse en cours et/ou la présentation d'un projet scientifique pouvant comporter l'encadrement de nouvelles thèses.

Université Moulay Ismail Présidence, Marjane 2, BP 298, Meknès, MAROC
Tél : 05 35 467 306 - Fax : 05 35 467 305
E-mail : presidence@umi.ac.ma - Site web : www.umi.ac.ma

جامعة مولاي اسماعيل الرئاسة، مرجان 2، صندوق البريد : 298
مكناس، المغرب
الهاتف : 05 35 467 306 - الفاكس : 05 35 467 305
البريد الإلكتروني : presidence@umi.ac.ma - الموقع الإلكتروني

Article 2. Durée :

25 DEC. 2020

- La durée de l'éméritat est fixée à 4 ans renouvelable une seul fois, sur la demande du concerné;

Article 3. Contribution à titre accessoire et gracieux dans le cadre de l'Éméritat

Les enseignants chercheurs émérites peuvent apporter leur contribution :

- A l'animation et à la direction de séminaires ;
- A la conduite à terme de direction de thèses engagées avant leur départ en retraite ;
- A la participation à des jurys de thèse ou d'habilitation ;
- A la valorisation de la recherche scientifique ;
- A la coopération internationale ;
- A la diffusion de la culture scientifique et technique ;
- A toute mission d'intérêt général dans les domaines scientifiques, pédagogiques ou administratifs confiée par le président.

Il est convenu que l'enseignant chercheur émérite doit uniquement se limiter à diriger les thèses en cours jusqu'à ce qu'elles soient soutenues, sans accepter des nouvelles inscriptions ; y compris sous forme de codirection.

Article 4.

L'enseignant chercheur émérite ne peut pas :

- Diriger seul de nouvelles thèses après l'octroi de l'éméritat ;
- Etre le porteur principal d'un projet de recherche ;
- Etre électeur et éligible aux élections universitaires ;
- Etre nommé à des postes de responsabilité ;
- Etre directeur d'une structure de recherche ; mais pourra être membre dans le conseil de la structure.

Article 5. Dossier (à déposer en cours du processus de la nomination)

Les candidats au titre de professeur émérite doivent constituer Le dossier suivant :

- Formulaire dument remplit est signé ;
- Curriculum vitae ;
- Bilan d'activité dans lequel le candidat détaillera ses activités au cours des trois années précédant la nomination.

Université Moulay Ismail Présidence MEKNES

Cas de renouvellement :

2 5 DEC. 2020

Le dossier de renouvellement sera composé :

- Du formulaire de renouvellement ;
- D'une demande écrite motivée ;
- D'un rapport (Bilan) sur les contributions menées au cours de la précédente période d'éméritat et un projet pour a période à venir.

Il est précisé qu'en l'absence de demande de renouvellement, l'intéressé n'est plus en mesure de se prévaloir du titre du professeur émérite et n'a plus vocation à intervenir de quelque manière que ce soit en cette qualité.

Article 6. Procédure

Le titre de Professeur émérite est décerné par le Conseil de l'Université au plus tard dans l'année qui suit la date de la retraite selon la procédure suivante :

- Les chefs d'établissements proposent au Président la liste des enseignants chercheurs admis à la retraite de l'année en cours et habilités d'avoir le titre du Professeur Emérite ;
- Le Président soumit la liste proposée par les chefs d'établissements au Conseil de l'Université pour validation ;
- Le président délivre le titre du professeur émérite aux noms validés par le Conseil de l'Université.

Article 7.

En cas de comportement non éthique avéré, le Président de l'UMI se réserve le droit de proposer au Conseil de l'Université de suspendre le titre d'éméritat à un enseignant chercheur. Après approbation du Conseil de l'université, le Président prononce l'annulation de la distinction de « Professeur émérite de l'UMI » pour le ou les concernés.

Article 8.

Le Professeur émérite peut souscrire une assurance volontaire contre le risque accident de service.

Article 9.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil de l'Université.

Université Moulay Ismail Présidence MEKNES

2 5 DEC. 2020

Formulaire d'Eméritat

I- Identification

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Etablissement :

Discipline :

Date d'obtention de la retraite :

II- Direction de thèses en cours :

Nom et prénom du doctorant	Intitulé de la thèse	Date d'inscription	Année envisagée de la soutenance

III- Poursuite des activités de recherche en cours :

Directions de séminaires (donner toutes précisions utiles concernant les deux premières années de la période de l'éméritat)*	
Appartenances à des centres ou équipes de recherches (donner toutes précisions utiles)*	
Recherches personnelles en cours (préciser les divers engagements pris pour la période de l'éméritat)*	
Autres *	

* Vous pouvez joindre un document annexe pour compléter cette rubrique.

Université Moulay Ismaïl, Présidence, Marjane 2, BP 298, Meknès, MAROC
Tél : 05 35 467 306 - Fax : 05 35 467 305
E-mail : presidence@umi.ac.ma - Site web : www.umi.ac.ma

جامعة مولاي اسماعيل، الرئاسة، مرجان 2، صندوق البريد : 298
مكناس المغرب
05 35 467 306 - الفاكس : 05 35 467 305
البريد الإلكتروني : presidence@umi.ac.ma - الموقع الإلكتروني

Université Moulay Ismaïl Présidence MEKNES

2 5 DEC. 2020

IV- Expertise, rayonnement en cours, notoriété scientifique :

V- Poursuite des services rendus à l'établissement :

*P.J. : **OBLIGATOIRE** : un curriculum vitae, accompagné **impérativement** d'une liste des publications avec les références exactes.*

Fait à ……, le …… **Signature du demandeur**

Université Moulay Ismail, Présidence, Marjane 2, BP:298, Meknès, MAROC
Tél : 05 35 467 306 - Fax :05 35 467 305
E-mail : presidence@umi.ac.ma - Site web : www.umi.ac.ma

جامعة مولاي إسماعيل، الرئاسة، مرجان 2، صندوق البريد : 298
مكناس، المغرب
الهاتف : 05 35 467 306 - الفاكس : 05 35 467 305
البريد الإلكتروني : presidence@umi.ac.ma - الموقع الإلكتروني

Université Moulay Ismail Présidence MEKNES

25 DEC. 2020

Avis du chef d'Etablissement :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

Université Moulay Ismail, Présidence, Marjane 2, BP:298,
Meknès, MAROC
Tél : 05 35 467 306 - Fax : 05 35 467 305
E-mail : presidence@umi.ac.ma - Site web : www.umi.ac.ma

جامعة مولاي اسماعيل، الرئاسة، مرجان 2، صندوق البريد : 298
مكناس - المغرب
الهاتف : 05 35 467 306 - الفاكس : 05 35 467 305
البريد الإلكتروني : presidence@umi.ac.ma - الموقع الإلكتروني : www.umi.ac.ma

Université Moulay Ismail Présidence MEKNES